

24



DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES

Nom

Prénom

Adresse

1 | SALAIRES, GAINS D'ACTIONNARIAT SALARIÉ

	DÉCLARANT 1	DÉCLARANT 2		
Rabais excédentaire sur options sur titres	1TP	1UP		
Gains de levée d'options attribuées à compter du 28.9.2012; gains d'acquisition d'actions gratuites attribuées à compter du 28.9.2012 sur décision prise au plus tard le 7.8.2015; gains d'acquisition d'actions gratuites attribuées sur décision prise à compter du 31.12.2016 pour leur fraction excédant 300 000 €	1TT	1UT		
Gains d'acquisition d'actions gratuites attribuées sur décision prise du 8.8.2015 au 30.12.2016; gains d'acquisition d'actions gratuites attribuées sur décision prise à compter du 31.12.2016 pour leur fraction n'excédant pas 300 000 €				
- gain imposable <i>Après abattement</i>	1TZ			
- abattement pour durée de détention	1UZ			
- abattement de 50 %	1WZ			
- abattement fixe <i>Départ à la retraite d'un dirigeant de PME</i>	1VZ			
Gains et distributions provenant de parts ou actions de <i>carried-interest</i>	1NX	10X		
Gains et distributions provenant de parts de <i>carried-interest</i> soumis à la contribution salariale de 30 %	1NY	10Y		
Agents généraux d'assurance <i>option pour le régime fiscal des salariés</i> :				
- salaires imposables	1GG	1HG		
- salaires exonérés	1AQ	1BQ		
Indemnités pour préjudice moral <i>Fraction supérieure à 1 million d'euros</i>	1PM	1QM		
Salariés impatriés: salaires et primes exonérés	1DY	1EY		
Sommes exonérées provenant du CET ou de jours de congé non pris, affectées à l'épargne retraite d'entreprise	1SM	1DN		
	DÉCLARANT 1	DÉCLARANT 2	1 ^{RE} PERS. À CHARGE	2 ^E PERS. À CHARGE
En 2025 vous ne percevez plus de salaires déclarés lignes 1GB, 1GF, 1GG, 1AG	1GK <input checked="" type="checkbox"/>	1GL <input checked="" type="checkbox"/>	1GP <input checked="" type="checkbox"/>	1GQ <input checked="" type="checkbox"/>
En 2025 vous ne percevez plus de pensions déclarées lignes 1AO, 1AM	1HK <input checked="" type="checkbox"/>	1HL <input checked="" type="checkbox"/>	1HP <input checked="" type="checkbox"/>	1HQ <input checked="" type="checkbox"/>

SALAIRES ET PENSIONS EXONÉRÉS RETENUS POUR LE CALCUL DU TAUX EFFECTIF

Salaires et pensions de source étrangère (exonérés selon la convention applicable), après déduction de l'impôt étranger.
Salaires des détachés à l'étranger (y compris marins pêcheurs) exonérés en application de l'article 81A du code général des impôts.
N'indiquez pas ces revenus ligne 8TI.

	DÉCLARANT 1	DÉCLARANT 2	1 ^{RE} PERS. À CHARGE	2 ^E PERS. À CHARGE
Salaires	1AC	1BC	1CC	1DC
Marins-pêcheurs <i>exerçant hors des eaux territoriales françaises</i>	1GE <input checked="" type="checkbox"/>	1HE <input checked="" type="checkbox"/>	1IE <input checked="" type="checkbox"/>	1JE <input checked="" type="checkbox"/>
Frais réels <i>joignez la liste détaillée sur papier libre</i>	1AE	1BE	1CE	1DE
Pensions de source étrangère	1AH	1BH	1CH	1DH
Pays de provenance des revenus de source étrangère	Déclarant 1 RSE			
.....	Déclarant 2 RSF			
.....	Personne à charge RSH			

SIGNATURE DU OU DES DÉCLARANTS

À

Le



2 | REVENUS DE CAPITAUX MOBILIERS

Revenus réputés distribués et revenus des structures soumises hors de France à un régime fiscal privilégié 2G0

Déficits des années antérieures non encore déduits:

2018 2019 2020 2021 2022 2023
2AA ... 2AL ... 2AM ... 2AN ... 2AQ ... 2AR

Impatriés: revenus perçus à l'étranger exonérés (50%) 2DM

Pertes nettes sur prêts participatifs et minibons non imputées à reporter sur l'année 2025, provenant de l'année:

2020 2021 2022 2023 2024
2TU ... 2TV ... 2TW ... 2TX ... 2TY

Gains de cession des bons et contrats de capitalisation et d'assurance-vie

- gains attachés aux versements effectués avant le 27.9.2017:
gains soumis au prélèvement libératoire 2VM autres gains 2VN

- gains attachés aux versements effectués à compter du 27.9.2017:
gains imposables à 7,5% 2VO gains imposables à 12,8% 2VP

- moins-values de cession non imputées à reporter sur l'année 2025, provenant de l'année:
2020 2021 2022 2023 2024
2VQ ... 2VR ... 2VS ... 2VT ... 2VU

3 | PLUS-VALUES ET GAINS DIVERS

Gains de cession de valeurs mobilières et assimilés:

- plus-value avant abattement 3VG

- abattement pour durée de détention de droit commun 3SG

Moins-value 2024 3VH

Plus-values bénéficiant de l'abattement pour durée de détention renforcé ou de l'abattement pour départ à la retraite des dirigeants de PME:

- plus-value avant abattement 3UA

- abattement pour durée de détention renforcé 3SL abattement fixe 3VA

Gain sur retrait ou rachat du PEA ou du PEA-PME avant expiration de la 5^e année 3VT

Profits sur instruments financiers taxables à 50% 3PI

Cession de titres détenus à l'étranger par les impatriés:

plus-values exonérées (50%) 3VQ moins-values non imputables (50%) 3VR

Produits et plus-values exonérés provenant de structures de capital-risque 3VC

Plus-values immobilières et plus-values de cession de droits sociaux réalisées par les non-résidents 3SE

Plus-values en report d'imposition Article 150-0 D bis du CGI:

- plus-values dont le report a expiré en 2024: plus-values imposables 3SB

- complément de prix perçu en 2024 3WE

Plus-values en report d'imposition Article 150-0 B ter du CGI:

- plus-values réalisées en 2024: avant abattement 3WH après abattement 3WG

- plus-values dont le report a expiré en 2024:

• réalisées du 14.11.2012 au 31.12.2012 taxables à 24% 3WI taxables à 19% 3WJ

• plus-values réalisées à compter du 1.1.2013:

plus-values avant abattement réalisées de 2013 à 2016 3WN réalisées à compter du 1.1.2017 3XN

plus-values imposables 3WP

impôt sur le revenu (IR) au taux historique issu du barème 3WR

impôt sur le revenu (IR) au taux historique de 12,8% (PFU) 3WS

contribution exceptionnelle sur les hauts revenus (CEHR) 3WT

Plus-values de cession de titres d'OPC monétaires dont le report d'imposition a expiré en 2024 Article 150-0 B quater du CGI 3SZ

Cession d'actifs numériques Report de la déclaration n° 2086: plus-value 3AN moins-value 3BN

Option pour l'imposition au barème de vos plus-values de cessions d'actifs numériques 3CN

Gains de levée d'options sur titres et gains d'acquisition d'actions gratuites attribuées avant le 28.9.2012:

- gains taxables à: 18% 3VD 30% 3VI 41% 3VF

- gains imposables sur option dans la catégorie des salaires déclarant 1 3VJ déclarant 2 3VK

- gains sur options et actions gratuites attribuées à compter du 16.10.2007, soumises à la contribution salariale de 10% 3VN

Gain net exonéré sur retrait du plan d'épargne avenir climat (PEAC) 3EX



Gains de cession de titres souscrits en exercice de bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (BSPCE) :

- activité exercée depuis au moins trois ans : BSPCE attribués

• avant le 1.1.2018..... 3SJ

• à compter du 1.1.2018: gain avant abattement..... 3TJ abattement fixe *Départ à la retraite d'un dirigeant de PME*..... 3TK

- activité exercée depuis moins de trois ans: gains taxables à 30% 3SK

Transfert du domicile fiscal hors de France *Report de la déclaration n°2074-ETD "Exit Tax"*

- plus-values et créances dont l'imposition est en sursis de paiement

• plus-values et créances soumises : aux prélèvements sociaux... 3WM à l'IR (au barème ou à 12,8%)..... 3WA

• plus-values art. 150-0 B ter du CGI: IR et CEHR..... 3TA

prélèvements sociaux 15,5% 3XM prélèvements sociaux 17,2% 3XA

- plus-values et créances dont l'imposition ne bénéficie pas du sursis de paiement

• plus-values et créances soumises : aux prélèvements sociaux... 3WD à l'IR (au barème ou à 12,8%)..... 3WB

• plus-values art. 150-0 B ter du CGI: IR et CEHR..... 3TB

prélèvements sociaux 15,5% 3XD prélèvements sociaux 17,2% 3YA

Plus-values nettes de cession d'immeubles ou de biens meubles déjà imposées à 19%..... 3VZ

Plus-value exonérée au titre de la première cession d'un logement, autre que la résidence principale, sous condition de emploi 3VW

4 I REVENUS FONCIERS

Amortissement « Robien » ou « Borloo neuf » déduit des revenus fonciers 2024 (investissements réalisés en 2009)..... 4BY

Régime réel : revenus fonciers exonérés à soumettre au taux effectif..... 4EA

Micro foncier : recettes brutes exonérées à soumettre au taux effectif..... 4EB

REVENUS EXCEPTIONNELS OU DIFFÉRÉS

Montant total des revenus à imposer selon le système du quotient *n'incluez pas ces revenus dans les autres rubriques de votre déclaration* 0XX

Nature, détail et année d'échéance normale de ces revenus. *Pour les bénéfices agricoles indiquez le nom du titulaire.*

6 I CHARGES ET IMPUTATIONS DIVERSES

Pensions alimentaires versées sur décision de justice définitive avant 2006 :

- à des enfants majeurs 6GI 1^{ER} ENFANT 6GJ 2^E ENFANT

- à d'autres personnes 6GP

Nom et adresse des bénéficiaires

Déductions prévues par les articles 156,II et 156 bis du code général des impôts :

- charges foncières des monuments historiques 6DG

- autres déductions 6DD

Nature des déductions

Frais d'accueil sous votre toit de personnes de plus de 75 ans dans le besoin Nombre 6EV Montant ... 6EU

Nom et adresse des bénéficiaires

Dépenses de grosses réparations effectuées par les nus-proprétaires. Report de dépenses des années antérieures :

2014	2015	2016	2017
6HO <input type="text"/>	6HP <input type="text"/>	6HQ <input type="text"/>	6HR <input type="text"/>

Sommes à ajouter au revenu imposable 6GH

Déficits globaux des années antérieures non encore déduits :

2018	2019	2020	2021	2022	2023
6FA <input type="text"/>	6FB <input type="text"/>	6FC <input type="text"/>	6FD <input type="text"/>	6FE <input type="text"/>	6FL <input type="text"/>



8 | DIVERS

Revenus exonérés retenus pour le calcul du taux effectif *autres que les salaires, pensions et revenus fonciers* **8TI**

Revenus de source étrangère ouvrant droit à un crédit d'impôt égal à l'impôt étranger :

- impôt payé à l'étranger sur revenus de capitaux mobiliers et plus-values **8VL**

- impôt payé à l'étranger sur autres revenus **8VM** **DÉCLARANT 1** **8WM** **DÉCLARANT 2** **8UM** **PERS. À CHARGE**

Pensions de source française ouvrant droit à un crédit d'impôt égal à l'impôt danois :

- impôt payé au Danemark sur ces pensions **8VN**

Vous ne relevez pas d'un régime obligatoire français d'assurance maladie *Revenus des lignes 1TT, 1UT* **8RP** **COCHEZ** **8RQ** **COCHEZ**

Non-résidents: revenus de sources française et étrangère retenus pour le calcul du taux moyen *Report de la déclaration n° 2041TM* **8TM**

Impôt en sursis de paiement en cas de transfert du domicile fiscal hors de France *Report de la déclaration n° 2041GL ou n° 2074ETS* **8TN**

Reprises de réductions ou de crédits d'impôt **8TF**

Contribution exceptionnelle sur les hauts revenus :

vos revenus non passibles de l'impôt sur le revenu en France excèdent 50 % de vos revenus mondiaux au titre des années 2022 ou 2023 **8TD** **COCHEZ**

Revenus d'activité et de remplacement soumis aux contributions sociales

Revenus d'activité et de remplacement de source étrangère et salaire différé de l'héritier d'un exploitant agricole, imposables à la CRDS, à la CASA (certaines pensions et allocations de préretraite) et à la CSG au taux de :

- revenus non salariaux 9,2% **8TQ**

- salaires 9,2% **8TR**

- allocations de préretraite 9,2% **8SC**

- allocations de chômage 6,2% **8SW** 3,8% **8SX**

- indemnités journalières de maladie, maternité, accident du travail 6,2% **8TW**

- pensions de retraite et d'invalidité

	DÉCLARANT 1	DÉCLARANT 2
• 8,3% 8TV <input type="text"/> 8QV <input type="text"/>		
• 6,6% 8TH <input type="text"/> 8QH <input type="text"/>		
• 3,8% 8TX <input type="text"/> 8QX <input type="text"/>		

- pensions en capital soumises à imposition forfaitaire ... 8,3% **8SA** 6,6% **8SD** 3,8% **8SB**

Revenus du patrimoine exonérés de CSG et de CRDS

Vous êtes affilié à un régime d'assurance maladie d'un État de l'Espace économique européen, du Royaume-Uni ou de la Suisse et vous n'êtes pas à la charge d'un régime obligatoire de sécurité sociale français **8SH** **COCHEZ** **DÉCLARANT 1** **8SI** **COCHEZ** **DÉCLARANT 2**

Remplissez les cases ci-dessous uniquement si vous êtes mariés ou pacsés et si un seul des deux conjoints remplit la condition ci-dessus.
Montant des revenus du patrimoine exonérés de CSG et de CRDS :

- revenus fonciers *après abattement si régime micro* **8RF**

- rentes viagères à titre onéreux *montant net après abattement* **8RV**

- revenus de capitaux mobiliers **8RC**

- plus-values de cession de valeurs mobilières et gains assimilés **8RM**

